

Département de **Moselle**

Arrondissement de **Sarrebourg/Château-Salins**

Canton du **Saulnois**

COMMUNE DE MANHOUE

Extrait du Procès-verbal du Registre des Délibérations

Nombre de conseillers élus : **11**
Conseillers en fonction : **08**
Conseillers présents : **05**

Date de la convocation
20/03/2024
Date d'affichage
20/03/2024

Séance du Vendredi 28 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en la salle communale, après convocations légales, sous la Présidence de M. KARMANN Nicolas, Maire

Présents : ANTOINE François, RORET Christelle, ANTOINE Florent, RONGEOT Hervé, ANTOINE Pauline.

Absents excusés : POKORSKI Thomas, BASTIEN Jean Marc.

11- Syndicat de Secours Delme – répartition de l'actif suite à dissolution :

Le maire expose que le Syndicat intercommunal de Secours et de lutte contre l'incendie de Delme a sollicité les communes membres afin de se prononcer sur la répartition de l'actif dans le cadre de la dissolution.

Lors des réunions du comité syndical des 24 mars 2021 et 23 mars 2022, le Syndicat intercommunal de Secours et de lutte contre l'incendie de Delme s'est prononcé sur la répartition du solde constaté. Le comité syndical a décidé, à l'unanimité, de verser le solde constaté à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Delme, soit 437.93€.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal** accepte de verser l'intégralité du solde constaté à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Delme, soit 437.93€ (quatre cent trente sept euros et quatre vingt treize centimes).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704404-20240328-DE11SSECOURDIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

Pour extrait conforme
Le Maire

Nicolas KARMANN